

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du
Conseil : 2 Novembre 2011

En exercice..... 23
Présents16
Pouvoirs5
Votants.....21

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 26 novembre, à 9 H 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, M de SEQUEIRA, M DELION, Mme LAKOMSKI, M SABATIER, Mme LENOBLE Maires-adjoints ; Mme HOUEVILLE, Mme DEVAUX, M JULIENNE, Mme LAVAL, M LOIGEROT, M DOUCET, M BEUQUE, M DELPORTE, M NÉRAUD, M TROJANI Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme GUILAUME mandataire Mme LAKOMSKI
Melle FERNANDES mandataire Mme LENOBLE
Mme DUFOUR mandataire M DOUCHET
M HARDY mandataire M BEUQUE
M JACQUES mandataire Mme DEVAUX

Etaient absents :

Mme MIGUET
M GILLET

Mme DEVAUX est élue Secrétaire.

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2011 qui fait l'objet de trois remarques concernant :

- La priorité à l'intersection de la rue de la Croix Blanche, M Delion demande que soit rétablie la priorité de la rue de César. M DOUCHET répond que cette proposition sera étudiée lors de la prochaine commission des travaux.
- La diffusion des données d'état Civil dans l'éclaireur, Mme Laval indique que ces informations ne figurent toujours pas dans ce journal.
- Les horaires de fermeture de l'église, M Néraud trouve dommage qu'aucune personne de la paroisse ne puisse se charger de cette fermeture, à la place des services municipaux.

Plus aucune remarque n'étant émise le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M DOUCHET présente Madame Laurence DUBREUIL qui a rejoint les services de la mairie en qualité de rédacteur et remplacera Mme Chantal Le Perrot à compter du 1^{er} mars 2012. Précédemment en poste auprès de la Direction de l'Insertion et de l'Habitat au Conseil Général de Seine et Marne, elle est également Conseillère municipale, en charge de la communication, dans la commune de Ville Saint Jacques et déléguée auprès de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des décisions relevant de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à :

Des remboursements par Groupama de frais d'honoraires pour trois contentieux d'urbanisme dans lesquels la commune a reçu des jugements favorables.

Des signatures de contrats pour la commune avec :

- La Société ACM pour le contrôle microbiologique du restaurant scolaire.
- La Société APSE pour différentes prestations d'entretien des bâtiments communaux et entretien de terrains communaux.
- La société Ardemis pour le renouvellement des pare-feux des logiciels informatiques.
- La société Preventis pour la vérification des extincteurs et système de détection des alarmes incendie et systèmes de désenfumage.
- La société DPI pour différentes interventions sur les alarmes et la surveillance des bâtiments communaux.
- La société Dexia pour la location d'un véhicule pour les services techniques.
- L'Anthurium pour l'entretien des espaces verts de la D2007.
- La société LP Communication pour différentes redevances de sites internet communaux (Musée et Commune).
- La société Mamias pour le contrat d'entretien de la cloche de l'église.
- Le Bureau de Vérification des chapiteaux pour la vérification du barnum.
- La société France Hygiène Service pour le contrat de dératisation.
- La CNP Assurances pour le contrat d'assurances du personnel communal.

Des signatures de contrats pour le service de l'eau et de l'assainissement avec :

- La société SGA pour le contrat de déferrisation de l'Albien.
- La société Gonnet pour la location et l'enlèvement de la bennette à la station d'épuration.
- La société l'Eaumelec pour la maintenance de la station de pompage d'eau potable.

Le Conseil à l'unanimité :

PREND acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour l'exercice 2010.

Le Conseil après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Rozoy le Vieil à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, pour l'ensemble des compétences qu'elle exerce, à compter du 1^{er} janvier 2012.

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire et des communes de Germigny des Près et de Bonny sur Loire à l'EPFL du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2012.

DECIDE le classement dans le domaine communal de l'ancienne RD 62, pour une longueur de 1 287 m, suite aux travaux de réhabilitation de la rue de César.

AUTORISE le Maire, comme le prévoit la loi, à engager les dépenses d'investissement en 2012, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

VOTE le taux de la taxe d'aménagement, qui sera de quatre quarante pour cent (4,40%) à compter du 1^{er} mars 2012, et qui remplace la taxe locale d'équipement.

ADOpte la décision modificative n°3 du budget de la commune ainsi que la décision modificative n°2 du budget de l'eau et de l'assainissement.

VOTE une subvention au Comité des Fêtes pour le remboursement de frais occasionnés lors de sa participation au Dordiv' Raid et à la soirée cabaret.

VOTE une subvention à l'association « L'Aide de Victor Hugo » pour la mise en place à compter de janvier 2012 d'une aide aux leçons des élèves de l'école primaire, étant précisé que le versement de la subvention sera conditionné par la signature d'une convention qui indiquera que la Présidence de l'association ne devra pas être exercée par un enseignant, et qu'une participation sera demandée aux familles bénéficiant de l'aide aux devoirs. PRECISE que cette aide ne concerne pas les enfants des classes maternelles.

FIXE divers tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2012, concernant respectivement :

- Le droit de place au marché
- Le passage du camion outillage et du vendeur de pizzas
- Le cimetière et le columbarium
- Le prix de l'heure facturée à Hamoval pour l'entretien des espaces verts
- Les photocopies
- Les débits de boisson
- Les terrasses
- Les loyers
- Les locations de salle
- Les emplacements lors du marché campagnard
- La mise à disposition de la Prairie des Etangs aux associations extérieures.

M de SEQUEIRA informe le Conseil de l'adhésion à Géomarchés.com qui est un outil de communication pour les communes qui souhaitent promouvoir leurs marchés et pour les commerçants qui recherchent des informations pour créer leurs tournées.

Le Conseil, unanime,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention Départementale pour le projet d'aménagement d'une réserve incendie au hameau de la Queue de l'Etang, étant précisé que pour permettre le financement de ces travaux en 2012 la seconde phase de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est différée d'une année.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure relative à l'exécution de travaux de réfection de la voirie rue Hélène Gallice, avec la pose de bordures et d'un réseau d'eau pluviale.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR et auprès du Conseil général pour le projet de construction du bâtiment technique du service de l'eau et de l'assainissement. Le Maire est également autorisé à lancer la procédure de consultation en vue du choix du maître d'œuvre.

MODIFIE le règlement de l'Eau et de l'Assainissement en insérant un nouvel article relatif à l'installation d'un appareil de télétransmission sur le compteur d'eau de l'abonné.

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal en procédant à la suppression de différents postes après avis du comité technique paritaire, et suite à des avancements de grades et à un départ en retraite.

FIXE les tarifs de la billetterie du Musée du Verre et de ses Métiers, et de la boutique, pour l'année 2012.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général, au titre de l'aide pour une action spécifique, pour les prochaines expositions qui seront présentées au Musée du Verre et de ses Métiers : ZANZUCCHI, « Demeures de lumière et éclats de verre » du 1^{er} mars au 13 mai 2012 et DAUM « Cristal + Art+Luxe » du 16 juin au 25 novembre 2012.

M NÉRAUD informe le Conseil du vernissage de l'exposition d'Eric JULIENNE et Philibert THERASSE : « Art, Verre et Lumière » le 2 décembre à 19 H, il précise que cette exposition se déroulera jusqu'au 25 décembre 2011. Il fait ensuite part du spectacle « la grande histoire du verre » le vendredi 9 décembre 2011 dans la salle des Fêtes.

Le Conseil, unanime,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes avec Electricité Réseau de Distribution France (ERDF) en vue des travaux d'enfouissement de câbles souterrains, avenue de Saint Séverin.

DEMANDE que soit maintenue la réduction de 0,10%, soit un taux de 0,9% au lieu de 1%, de la cotisation qui est versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Demande que les deniers publics versés à cet organisme fassent l'objet d'un contrôle rigoureux, au même titre que les budgets communaux.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Cours Musicaux Ruraux pour l'année 2012, concernant l'éducation musicale dans les écoles, et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général.

S'OPPOSE à la proposition de dissolution du Syndicat de Transport Scolaire de Ferrières en Gâtinais.

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui arrive à son terme, avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Centre Images » représenté par son Directeur, M Olivier Meneux et L'Association Rurale de Culture Cinématographique représentée par son Président M Frédéric Néraud. M Néraud ne prenant pas part au vote.

DECIDE de laisser libre à la détente l'ancienne baignade et de ne pas donner l'autorisation de placer des postes de pêche dans l'emplacement où était tiré le feu d'artifice.

M. DOUCHET communique au Conseil les informations relatives :

- A La dissolution de l'association l'Arpège.
- Aux résultats des enquêtes conjointes, d'utilité publique et parcellaire, pour le Porchoir, qui ont eu lieu du 12 septembre au 1^{er} octobre 2011, et de l'avis favorable assorti de deux recommandations de M le commissaire enquêteur.
- A trois jugements favorables pour la commune, rendus par le tribunal administratif, suite aux requêtes introduites contre des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune à un exploitant installé à Moulin Foulon.
- A l'installation d'un émetteur sur un terrain appartenant à Réseau Ferré de France dans le cadre du projet de GSM Rail.
- A la décision de doter le marché hebdomadaire d'un règlement.
- A la décision de la société Lundin informant de la fermeture du puits d'extraction.
- Au courrier du Président du Photo Vidéo Club Dordivois annonçant le report en Octobre 2012 de l'exposition initialement prévue en 2011.
- Au courrier de M Door suite à son intervention auprès du ministre des transports et concernant la ligne SNCF Paris-Nevers et plus précisément de la problématique des gares de Dordives et Ferrières – Fontenay. M Néraud propose qu'une motion de protestation soit votée contre la suppression de certains arrêts, concernant la gare de Dordives, dans le cadre du cadencement. La motion est adoptée à l'unanimité
- A la démission, pour des raisons de santé, de M Charvillat de l'Association des Amis du Musée du Verre et de ses Métiers. M DOUCHET rend hommage au travail effectué par M Charvillat et à sa grande disponibilité qu'il a consacré au Musée du Verre et de ses Métiers.

M DOUCHET donne connaissance de l'attribution de subventions, relatives :

- A l'aide financière du Département, d'un montant de 1575 € à l'occasion du spectacle de magie le 15 octobre 2011.
- A l'aide financière du Département, d'un montant de 798,27 € pour l'aide à l'éducation musicale dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2010 – 2011.

M. le MAIRE fait part des différents remerciements qui lui sont parvenus depuis le dernier Conseil Municipal, suite à l'attribution des subventions:

- De l'Association Amitiés Loisirs et Culture de Dordives pour l'attribution d'une subvention pour la nouvelle section « Chorale ».
- De l'association ADAPEI 45, « Les Papillons Blancs » pour l'attribution d'une subvention.

M. Le Maire fait ensuite part des remerciements:

- De M Jean-Pierre Sueur et de M Eric Doligé Sénateurs à l'occasion de leur réélection et de M Jean-Noël Cardoux, à l'occasion de son élection de Sénateur du Loiret.

Le Conseil, unanime,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession pour une parcelle de terrain située dans le parc d'activités de la Colline.

PROCEDE à la réduction de deux factures d'eau émises au cours du second semestre 2011, suite à des fuites constatées après le compteur.

TOUR de TABLE :

Mme DEVAUX fait part de son intervention auprès des entreprises CJS et Bagot qui sont intéressées pour acheter des places pour le cinémobile.

M BEUQUE fait part d'une demande de certains riverains de la rue de la République qui sollicitent l'installation d'un miroir à l'angle des rues de la République et Pasteur. M DOUCHET répond que cette demande a déjà été évoquée et qu'elle sera à nouveau étudiée lors d'une prochaine commission des travaux.

M BEUQUE informe de la parution du Dordives Infos de Décembre et demande que les élus lui communiquent leurs éventuelles observations.

M BEUQUE s'interroge sur le fonctionnement du vestiaire. M DOUCHET répond qu'il s'agit d'un service municipal géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Mme HOUDEVILLE fait remarquer que de nombreuses personnes font appel au vestiaire municipal ce qui n'est pas sans causer des problèmes de stationnement certains jours. M DOUCHET répond que des emplacements réservés au stationnement seront prochainement matérialisés sur la chaussée dans la rue Pasteur.

M LOIGEROT fait remarquer que l'on ne peut plus utiliser les terrains de tennis du fait de l'absence des filets, depuis le printemps dernier. Mme LENOBLE répond qu'elle se renseignera auprès du Président de l'ESG.

M SABATIER rappelle le concert du 10 décembre 2011 à 20 H 30 à l'église, qui sera donné par l'ensemble vocal « Les DJINNS » et incite les élus à communiquer auprès de leurs proches, sur les manifestations Dordivoises.

M NÉRAUD s'interroge sur l'aménagement de deux stèles dans le jardin du souvenir au cimetière de Saint Séverin. M DOUCHET répond que Mme GUILLAUME qui est en charge du projet d'aménagement regardera le problème.

Mme HOUDEVILLE informe avoir été interpellée par des riverains de la rue du Carreau concernant un problème de circulation depuis l'augmentation de la population dans ce secteur. Certaines personnes souhaiteraient l'aménagement de trottoirs et la mise en sens unique de la rue. M DOUCHET répond qu'il se rendra sur place avec le responsable des services techniques pour voir le problème.

M JULIENNE fait part de nombreuses plaintes de riverains de la rue du Château, concernant l'attitude des agents qui n'attendent pas suffisamment, que les personnes âgées viennent leur ouvrir la porte, lors des campagnes de relevés d'eau. M DELION fera part de cette remarque aux agents concernés.

M JULIENNE propose de donner un rétro projecteur « grand écran » à une association. M de SEQUEIRA répond que la maison des jeunes est intéressée par ce matériel.

M TROJANI rappelle que les problèmes de stationnement persistent aux hameaux de Saint Séverin. M DOUCHET informe qu'un groupe de travail a été constitué pour étudier les possibilités de limiter les dégradations sur l'accotement, et d'améliorer la sécurité dans ce secteur avec la réalisation de places de parking, et il rappelle que les stationnements abusifs seront sanctionnés.

M DOUCHET informe des aménagements qui seront réalisés dans certaines rues de la commune en 2012.

Il rappelle ensuite les réunions des 2 et 19 décembre 2011 concernant le projet de territoire, dans le cadre du développement de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

Monsieur le Maire fait part de la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le vendredi 3 février 2012 à 20 H 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 12 H 30.

Le Maire,

Alain DOUCHET